



*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

**Mémoire de**  
**l'Union des producteurs agricoles**

**dans le cadre de la demande du Distributeur  
relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2006-2007**

**(R-3579-2005)**

**17 novembre 2005**

# PLAN DU MÉMOIRE

Présentation de l'intervenante .....	3
Introduction .....	6
Sommaire .....	7
Mise en situation .....	8
Capacité de gestion de la consommation .....	8
Évaluation de la capacité d'adaptation du secteur serricole et option d'électricité interruptible.....	9
Évaluation de l'impact de la hausse proposée .....	10
Capacité d'effacement de la charge du secteur serricole .....	10
Conclusion .....	11

## **PORTRAIT DE L'INTERVENANTE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES AINSI QUE DE L'INDUSTRIE SERRICOLE QUÉBÉCOISE**

---

L'UPA est une confédération de syndicats professionnels et l'Association accréditée aux fins de représenter tous les producteurs agricoles de la province de Québec en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q. c. P-28).

L'UPA rassemble quelque 43 400 productrices et producteurs agricoles sur deux bases distinctes, régionales et spécialisées. Elle regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés dont les producteurs en serre.

L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des producteurs agricoles du Québec. Les producteurs en serre du Québec font partie de ce groupe.

L'industrie serricole québécoise comptait plus de 950 producteurs employant 6 800 personnes en 2003. La superficie totale cultivée en serre représentait un peu plus de 2,3 millions de mètres carrés pendant que la valeur marchande totale des investissements dans ce secteur était de 275 M\$. Toujours en 2003, les ventes totales du secteur représentaient 215,2 M\$, divisées entre des ventes de légumes de 54,2 M\$ (principalement la tomate et la laitue) et des ventes de produits ornementaux de 161,0 M\$.<sup>1</sup>

La production en serre est une activité agricole complexe et intimement liée à la technologie. En effet, ce mode de production permet au producteur de contrôler avec précision ses principaux paramètres, tel le chauffage, l'éclairage de photosynthèse et la régie de culture. Les rendements de cette production sont estimés à plus de 100 \$ par mètre carré annuellement. En comparaison, une production de céréale procure des revenus d'environ 0,10 \$ par mètre carré de culture. C'est également un secteur où le nombre d'emploi par dollar de vente est élevé, soit environ un emploi par 50 000 \$ de ventes.

Pour une entreprise serricole, les coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie sont les postes de dépenses les plus importants. En 2003 les coûts de la main-d'œuvre comptaient pour près de 25% des revenus, alors que ceux de l'énergie y comptaient en moyenne pour 15% à 20%. Les coûts de l'énergie représentent typiquement une part plus grande des dépenses pour les producteurs utilisant la photosynthèse puisque cette production est en activité durant les mois d'hiver. Pour les autres productions, qui sont généralement moins actives durant les mois d'hiver, cette proportion est inférieure.

---

<sup>1</sup> Les statistiques présentées proviennent de : Statistique Canada, « Les industries des cultures de serre, des gazonnières et des pépinières 2003 », catalogue 22-202-XIB.

L'importance des dépenses énergétiques en serriculture, notamment pour le chauffage, explique d'ailleurs l'engouement initial des producteurs pour l'électricité lors de l'implantation d'un tarif biénergie accessible aux serriculteurs en 1983. Le chauffage est en effet un intrant essentiel pour amener une plante à maturité durant les périodes propices de la commercialisation. L'électricité est également utilisée pour l'éclairage de photosynthèse, permettant ainsi à plusieurs producteurs d'être présents sur les marchés douze mois par année.

La disponibilité de l'électricité à un coût très compétitif de même que les programmes incitatifs d'Hydro-Québec ont résulté en des investissements très significatifs par les serriculteurs dans des équipements pour chauffer et/ou éclairer les serres. La plupart de ces producteurs ont conservé leur système de chauffage de l'époque comme source d'appoint en cas de panne électrique ou encore de délestage. Ces systèmes sont cependant souvent obsolètes et n'ont pas l'efficacité requise pour chauffer adéquatement les serres de façon permanente à un coût compétitif.

La demande pour les produits frais est en constante évolution. Les ventes de ces produits dans les chaînes d'alimentation représente environ 15% des ventes totales soit l'équivalent de la catégorie viandes et produits laitiers. Notons aussi que la consommation individuelle de légumes suit une tendance à la hausse depuis le début des années 90. Les producteurs en serres du Canada ont bien su profiter de ce marché.

Au plan structurel, certaines des caractéristiques de la production agricole s'appliquent au secteur serricole : soit un grand nombre d'offrants et un nombre de plus en plus restreint d'acheteurs, plus de 80% des ventes de produits frais étant effectuées auprès des trois grandes chaînes alimentaires. Ce qui distingue la production serricole de la production agricole traditionnelle, c'est l'absence d'intermédiaire dans la vente. On dit que le circuit de commercialisation est court puisque souvent le producteur transige directement avec l'acheteur et, dans plusieurs cas, directement avec le consommateur. Cela fait contraste avec la filiale de la viande ou des produits laitiers qui passent habituellement par un intermédiaire, soit l'abattoir ou un transformateur. Cela dit, plus de 50% de chaque dollar dépensé par un consommateur sur des produits agroalimentaires est typiquement absorbé par le réseau de distribution alors qu'environ 15% du prix final de vente revient au producteur.<sup>2</sup>

Au niveau des prix, ceux-ci dépendent directement de la situation de l'offre et de la demande, situation qui évolue notamment en fonction des contraintes climatiques des différentes zones de production (Ontario, Californie, Mexique, Chili, etc.) de même que de la disponibilité des produits locaux. Soulignons d'ailleurs que dans un contexte où il existe un grand nombre de producteurs et un nombre restreint d'acheteur, les serriculteurs ne disposent d'aucun pouvoir de marché pour arriver à transférer dans les prix des hausses de coûts.

---

<sup>2</sup> Dossier R-3471-2001, Rapport de Jean-Claude Dufour, Ph.D, p. 3.

Si les serriculteurs québécois disposent d'une certaine marge de manœuvre, elle provient plutôt des caractéristiques et de la diversité de leurs produits, dans un marché qui demeure très compétitif. Par exemple, au niveau de la tomate, les prix québécois sont environ 40 % (ou 50 ¢/livre) supérieurs aux prix ontariens.<sup>3</sup> Cette différence s'explique notamment par la plus grande qualité du produit québécois disponible à l'année, de même qu'à la notoriété de la marque Savoura et à la fidélisation des consommateurs. La situation est similaire dans le cas de la laitue « Boston » d'Hydroserre Mirabel. Cette image de marque implique cependant des investissements et des coûts supplémentaires importants pour les entreprises concernées (notamment au niveau de la photosynthèse). Toute évolution à la hausse des coûts énergétiques de ces entreprises vient donc limiter encore davantage leur marge de manœuvre déjà restreinte, tel que démontré notamment par la faible marge bénéficiaire de ces entreprises.

---

<sup>3</sup> Dossier R-3471-2002, Rapport de la saison 2001, Jean-Claude Tessier, agronome.

## INTRODUCTION

---

L'agriculture au Québec vit présentement des moments difficiles. Les revenus des producteurs et des productrices agricoles sont à la baisse. Les revenus agricoles ont d'ailleurs connu un creux historique lors de la crise des revenus de 2002 et souffrent toujours des impacts de la crise de l'ESB (vache folle) ainsi que du faible prix des céréales qui perdure. Cette baisse généralisée des revenus est une conséquence directe de la concentration des entreprises de transformation, de distribution ainsi que des fournisseurs d'intrants. Cette concentration fait en sorte qu'il est plus difficile que jamais de faire passer une hausse du coût de production aux acteurs situés en aval dans la filière agroalimentaire ce qui a créé une forte pression sur les marges bénéficiaires des entreprises agricoles. Qui plus est, le secteur agricole dispose de peu d'alternatives viables pour varier les sources d'énergie nécessaires à la production. Les producteurs et productrices agricoles sont donc à la merci des variations de prix des produits énergétiques en plus d'absorber eux-mêmes l'impact de ces variations sur leurs frais d'exploitation.

Les dépenses énergétiques en agriculture au Québec représentaient près de 380 millions de dollars en 2004, soit 7% de l'ensemble des dépenses agricoles. Dans certaines productions, telles que les productions en serres, les dépenses d'énergie peuvent varier entre 10 et 30% de leurs frais d'exploitation..

Face à ce constat, l'UPA est directement concernée par les hausses tarifaires reliées au domaine énergétique dans la mesure où les impacts sont ressentis par la grande majorité de ses membres. L'UPA est disposé à trouver des issues pour réduire ces impacts telle que l'élaboration d'un programme d'efficacité énergétique relié spécifiquement au secteur agricole.

## SOMMAIRE

---

Les légumes de serre répondent à une demande des consommateurs pour des produits frais de qualité et en quantité disponible à l'année. De même, nos consommateurs ne pourraient envisager un printemps sans végétaux d'ornements pour chasser les rigueurs de l'hiver. Malgré sa complexité et le défi de taille que pose notre nordicité, la production en serre au Québec demeure une activité économique importante et structurante pour la vie rurale dans plusieurs régions du Québec.

L'énergie pour les serristes constitue un sujet de préoccupations constant, particulièrement dans la conjoncture actuelle des marchés énergétiques instables. La nouvelle hausse proposée par Hydro-Québec Distribution ajoute à ce lot de préoccupations quotidiennes. Les producteurs en serre qui ont recours à l'électricité pour l'éclairage de photosynthèse et ceux qui n'ont pas accès à des sources alternatives d'énergie, en région par exemple, représentent une clientèle captive pour l'énergie électrique.

Par ailleurs, aucune mesure ne vient atténuer cette hausse tarifaire. D'une part, le tarif interruptible proposé n'est pas applicable pour un serriste et d'autre part, l'augmentation de 18,9% de la prime de puissance a pour conséquence d'accroître les tarifs moyens d'électricité pour le serriste d'environ le double de la hausse moyenne proposée à l'ensemble de la clientèle. Bien plus, cette hausse décourage tout recours à l'électricité comme source d'appoint et par le fait même le maintien du parc de chauffage électrique.

Bien que la clientèle serricole n'ait pas fait l'objet d'une consultation par le Distributeur, nous proposons une structure tarifaire répondant aux impératifs agronomiques et offrant à l'ensemble de la clientèle québécoise une capacité d'effacement. Cette possibilité de réduction de la puissance ne peut être rejetée au moment où justement le Distributeur cherche à mieux gérer la demande l'électricité.

Au cours des dernières années, le secteur agricole et ses représentants ont démontré et exprimé leur ouverture à discuter et à envisager des solutions applicables et profitables à l'ensemble de la société québécoise. Les producteurs en serre sont particulièrement intéressés à travailler avec le Distributeur pour parfaire cette structure tarifaire proposée de façon à ce qu'elle réponde à leurs besoins tout en satisfaisant les impératifs économiques et législatifs du Distributeur.

## **MISE EN SITUATION DU SECTEUR SERRICOLE**

---

La production en serre consiste en fait à transformer l'énergie disponible en produits frais comme les tomates, concombres et poivrons ou en végétaux d'ornements qui consistent en des plantes annuelles, plantes vivaces, potées fleuries, ou fleurs coupées. Le processus relativement complexe nécessite à la fois un bagage de connaissances et une bonne capacité de gestion. La serriculture, présente dans toutes les régions du Québec, procure de l'emploi à des milliers de personnes, favorise le développement régional, le maintien d'un tissu rural et l'occupation du territoire. Que ce soit à Guyenne en Abitibi ou en Gaspésie, les revenus de plusieurs familles dépendent étroitement de la production serricole.

Les principales ressources nécessaires pour la production en serre sont dans l'ordre : les ressources humaines, l'énergie et les divers intrants de cultures. Selon la nature de la production et la saison, la production requiert environ 2 kW/h d'équivalent énergie par dollar de vente par année. Considérant la nordicité du Québec, les besoins énergétiques se traduisent par un besoin qui culmine en décembre et janvier pour l'éclairage de photosynthèse et le chauffage.

Malgré des niveaux d'ensoleillement souvent supérieurs au Québec, comparativement à plusieurs pays européens, l'éclairage de photosynthèse est un complément essentiel pour maximiser nos ressources en serriculture. Notre savoir faire et notre expertise en ce domaine sont reconnus. Depuis quelques années, on note des gains de productivité importants en production serricole. Ceux-ci auront permis au secteur de maintenir sa capacité concurrentielle et d'occuper une part importante du marché intérieur. De nouveaux enjeux se pointent à l'horizon et des investissements majeurs sont requis pour maintenir des prix à la consommation qui reflètent les attentes des consommateurs et des distributeurs québécois. L'indice des prix à la consommation de fruits et légumes frais au Québec est passé de 108 en 1994 à 110 en 2004<sup>4</sup>. Les consommateurs québécois jouissent d'une offre de produits frais à prix abordable en quantité et qualité exceptionnelles.

## **CAPACITÉ DE GESTION DE LA CONSOMMATION**

---

Bien que l'énergie constitue une ressource essentielle pour la production en serre, les connaissances agronomiques actuelles laissent entrevoir un fort potentiel de gestion de la consommation d'énergie. Les pratiques et processus de production offrent d'excellentes possibilités de moduler la demande d'électricité, que ce soit pour l'éclairage de photosynthèse ou pour le chauffage.

---

<sup>4</sup> Statistiques sur les aliments, Statistiques Canada, Indice des prix à la consommation au Québec, de 1994 à 2004 (1992 = 100).

Par ailleurs, les sources d'énergie accessibles pour les producteurs en serre sont limitées. Pour l'éclairage de photosynthèse, vous comprendrez que l'électricité constitue pour l'instant la seule source d'énergie utilisable. Pour le chauffage, les sources d'énergie sont plus diversifiées, mais pour bon nombre des 950 producteurs commerciaux, le gaz naturel n'est pas accessible. Bien que le recours à des systèmes biomasses est possible, son utilisation à large échelle pose problème, tandis que la disponibilité de la ressource est remise en question, tout autant que la sécurité de la technologie. La combustion au mazout reste largement répandue dans les régions où le gaz naturel est inaccessible.

## **ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DU SECTEUR SERRICOLE**

---

Notre rapport d'expertise démontre que le secteur serricole dispose de capacité d'adaptation et offre des possibilités de gestion de la consommation et d'effacement de la charge électrique. Nous comprenons qu'il est impératif de chercher des solutions à la problématique de la gestion de l'énergie électrique au Québec. Malgré la quantité, somme toute restreinte à l'échelle québécoise de la consommation électrique des producteurs en serre, nous pensons que toutes les options doivent être évaluées et que chaque KW économisé doit être pris en considération dans une approche globale des approvisionnements en électricité.

La proposition de tarification interruptible, soumise à la Régie dans le cadre de ces audiences, n'est pas applicable dans sa formule actuelle par les producteurs en serre. Ceci principalement parce que le tarif proposé s'appuie sur le tarif M répondant à une utilisation constante dans l'année. Le profil de consommation pour une production en serre est tout à fait incompatible avec le tarif M interruptible, tel que proposé.

Le maintien du parc des chaudières électriques, tel que souhaité par la Régie dans sa décision D-2004-170<sup>5</sup>, est peu probable dans les conditions actuelles. Les producteurs ont massivement utilisé l'incitatif financier reçu dans le cadre de l'abrogation du tarif BT pour combler la hausse imprévue des frais énergétiques. Les conditions de maintien d'un parc de chaudières électriques ne sont pas réunies contrairement selon nous aux considérations qui ont amené la Régie à abroger le tarif Bt.

Par ailleurs, malgré la hausse des coûts énergétiques des produits pétroliers, le transfert à l'utilisation de l'électricité comme source principale de chauffage est peu probable. Le seuil de rentabilité, pour envisager un changement massif de source d'énergie n'est pas atteint.

---

<sup>5</sup> Dossier R-3531-2004

## **ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA HAUSSE PROPOSÉE SUR LE SECTEUR SERRICOLE**

---

La mesure des impacts d'une hausse proposée du tarif d'électricité doit être pris dans un contexte plus large de coût énergétique. La conjoncture actuelle engendre des augmentations de coût importantes pour l'ensemble des sources d'énergie qu'elles soient d'origine pétrolières ou autres. Dans ce contexte, la marge de manoeuvre des serristes québécois pour maintenir et/ou améliorer leur parc d'équipements est nulle et parfois négative. L'augmentation de la productivité et des revenus du marché ne suffisent pas à combler la hausse des coûts énergétiques.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit précédemment, les coûts de main-d'œuvre constituent la principale dépense pour un producteur en serre. Selon une étude à laquelle réfère notre expert Claude Laniel, les coûts de main d'œuvre ont augmenté de 12 % au cours des quatre dernières années.

Les hausses tarifaires proposées qui engendrent des augmentations pour la fourniture électrique destinée au chauffage ou à l'éclairage de photosynthèse seront supérieures à 6%, soit le double de la hausse moyenne proposée pour l'ensemble de la clientèle. L'augmentation de 18,9 % de la prime de puissance du tarif D explique une part importante de cet impact pour un producteur moyen.

De plus, la nouvelle structure tarifaire proposée décourage le recours à l'électricité comme source d'appoint. La prime de puissance, telle que conçue actuellement sur une base mensuelle, devient un frein au maintien du parc bi-énergie en place. Pour une utilisation, même sporadique, de l'électricité durant le mois, la prime de puissance s'appliquera sans égard au profil de consommation quotidien.

En définitive, en raison de hausses successives et récurrentes des coûts énergétiques, la compétitivité des entreprises québécoises est compromise. Les producteurs en serre ne pourront compenser cette hausse additionnelle en refilant la facture aux consommateurs et n'auront pas les ressources nécessaires pour améliorer l'efficacité de leur entreprise. Par conséquent ils ne pourront maintenir ou améliorer l'efficacité de leur parc d'équipement de chauffage.

## **CAPACITÉ D'EFFACEMENT DE LA CHARGE DU SECTEUR SERRICOLE**

---

Notre expert Claude Laniel a fait une analyse du profil type d'un producteur serricole. Cette démonstration contenue à son rapport laisse entrevoir de bonne

possibilité d'effacement et de gestion de la consommation, donc de réduction de la puissance au moment opportun pour le Distributeur en période de forte demande, soit en hiver.

La structure tarifaire qu'il propose répond aux impératifs agronomiques de la production serricole. Une telle proposition pourrait convenir aux producteurs en serre du Québec et permettrait un effacement de la charge requise en électricité par les serriculteurs québécois de toutes les régions du Québec.

## CONCLUSION

---

Comme nous l'avons démontré, l'impact de la hausse proposée sur le secteur serricole sera important. Les effets sont, outre une croissance de la facture électrique de plus de 6 %, pour un producteur exploitant une serre de taille moyenne, une détérioration accélérée du parc de chaudières électriques en place ce que la Régie a justement voulu éviter dans sa décision D-2004-170<sup>6</sup>, en demandant au Distributeur de consulter la clientèle du Bt et de lui proposer un tarif de gestion de la consommation qui serait dans les faits applicables à cette clientèle.

Les hausses tarifaires proposées par le Distributeur, génère des coûts additionnels pour un producteur en serre de plus de 6 % pour l'éclairage de photosynthèse et le chauffage des serres à l'électricité. La hausse de plus de 50 % en 3 ans de la prime de puissance (de 3,06 \$ en 2003 à 4,71 \$ proposée au 1<sup>er</sup> avril 2006), pose un défi de taille pour la gestion de l'énergie électrique pour un producteur en serre.

Par ailleurs, aucune option n'est offerte aux producteurs en serre qui disposent d'une capacité de gestion de la consommation d'énergie et une capacité d'effacement non négligeable pour le Distributeur. Les producteurs en serre considèrent que le Distributeur a ainsi failli dans sa démarche en faisant défaut de les consulter pour tenter de trouver un tarif interruptible qui pourrait leur être applicable et qui pourrait contribuer à améliorer la sécurité énergétique des québécois.

Le passé a démontré que les producteurs en serre du Québec sont disponibles et intéressés à collaborer avec le Distributeur et parler de gestion de la consommation d'énergie, d'efficacité énergétique ou de tarification. Et c'est pourquoi nous proposons une alternative tarifaire applicable aux serristes québécois. La nature de l'utilisation de l'électricité en production serricole est complexe et présentement les possibilités offertes par le secteur serricole sont inexploitées.

---

<sup>6</sup> R-3531-2004